



Un œil surles DP



07/02/2017

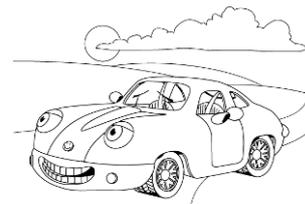
AI/promo :

Les courriers sont partis.

Congés :

L'établissement confirme que seul E-temptation **doit être utilisés** pour la pose de congés ; tout en précisant que pour les managers un tableau peut être un **élément facilitateur**.

*Pour nous l'important est de pouvoir tracer les refus et les changements de congés.
Ce que permet de faire E-temptation.*



Concernant la planification des congés la règle des **30%** de l'effectif présent hors encadrement est toujours d'actualité dans l'accord OATT.

L'établissement dit respecter cet accord.

Pour nous l'établissement se doit de trouver une solution concrète à proposer aux ELD afin que cet accord puisse être appliqué sans difficultés.



Journée spécialiste :

Malgré ce qu'a répondu la DR lors des DP de juin 2016, des agents se sont vu refuser leur journée d'absence spécialiste au motif qu'il **manquait la prescription du médecin traitant**.

L'établissement indique qu'il va regarder cela et donnera des réponses avec plus de souplesse.

Formation :

Des stagiaires femmes se sont vu héberger dans un foyer très très décrépis voir **insalubre**. Ce foyer, occupé **exclusivement** par des hommes, propose, qui plus est, des sanitaires collectifs.

*Pour nous ces conditions sont **inacceptables**...*

L'établissement répond que le nécessaire est fait pour que cela ne se reproduise pas et que ce n'est pas sa pratique.

Il précise qu'un courriel d'excuse a été envoyé aux collègues.



Ca y est...pour rejoindre un syndicat réformiste et constructif...j'adhère à la CFE-CGC !!!

Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15 - syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr

Blog national : <http://cfecgc-metiersdelemploi.fr/>

Régional : <http://cfecgcmepl.unblog.fr/>

Pour adhérer suivez [ce lien](#) ou

